Patrimoine

Bénédiction de la croix de Certaines

Le 11 septembre à 18h, le père François-Xavier Reveneau a béni la croix de Certaines nouvellement restaurée en présence des habitants du hameau. L'ancienne croix, qui datait de 1992, était en mauvais état. Les croix des hameaux sont à la charge des habitants. Elles sont un symbole religieux certes, mais aussi historique et font partie du patrimoine de nos campagnes que les générations se transmettent et entretiennent. Lors de la cérémonie, chacun a rappelé l'importance de ces lieux dans nos villages. Lieux de culte, de rencontre et d'histoire(s). Après la bénédiction et quelques chants, un moment convivial a été offert par les habitants. Que tous les habitants de Certaines qui ont pris part à cette restauration, au fleurissement, à l'entretien et à la préparation de cette cérémonie soient chaleureusement remerciés.

Cérémonie

Messe à Marcilly

Le 8 septembre, comme chaque année, les habitants de Marcilly ainsi que les fidèles de la paroisse Saint François d'Assise ont été conviés à la célébration d'une messe à la chapelle. Une cinquantaine de personnes étaient réunies dans le jardin attenant à la chapelle. Celle-ci était ouverte et les personnes présentes ont pu visiter l'intérieur de l'édifice avec notamment sa piéta en pierre polychrome (XVIème sècle).

Théâtre

Reprise des ateliers

L'assemblée générale de l'association « Le feu aux planches » s'est tenue jeudi 1er octobre à la salle des fêtes.

- L'atelier théâtre « enfants » leur sera ouvert à partir de 6 ans et jusqu'à 12 ans. Il reprendra le mardi 10 novembre à 17h30 à la salle des fêtes de Cervon. Merci de vous faire connaître si vous souhaitez inscrire votre enfant en appelant le 03 73 22 00 34 ou le 06 71 58 44 19.
- L'atelier des adultes reprendra le même jour à 19h.

Cette année, les ateliers seront animés par Thierry Gagnot.

Bulletin municipal de la commune de Cervon

Rédacteur-en-chef :
Fabien Sansoit

Rédaction :
sauf précision, les articles sont rédigés par les membres de la Commission Lien et Communication.

Crédits photos : Commission Lien et Communication et Vincent Robert

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Jardin partagé

Premier rendez-vous

Après avoir accueilli à la salle des fêtes les personnes intéressées par le projet du jardin partagé à Cervon, il a été présenté aux éventuels participants venus nombreux :

- les objectifs principaux du projet et la réelle volonté de créer du lien entre les habitants de Cervon
- la nécessité de faire de ce lieu un endroit convivial où l'on vient se rencontrer (dimension sociale), échanger (dimension pédagogique) et organiser des temps festifs
- les emplacements proposés et possibles du futur jardin

Tout cela en travaillant la terre, en cultivant et en améliorant l'esthétique du lieu qui sera choisi. S'en est suivi un échange très riche et très intéressant sur les techniques possibles à utiliser, les possibilités de plantation, les aménagements à penser et l'organisation du groupe. Les participants ont ensuite visité les lieux possibles d'accueil du jardin.
Un moment convivial autour d'un verre de l'amitié a été organisé et a permis de faire connaissance ! Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre !
Pour d'autres informations ou questions et un suivi du projet : site de Cervon ou à l'adresse mairiedecervon-lien@mailo.com

Conseil municipal

Prochain conseil municipal le 14 octobre à 20h au Mini-Club.

Exposition

Photographie

Une exposition photographique de Jean Magnien et d'Yvon Letrange se tiendra du 30 octobre au 7 novembre 2020 à la salle des fêtes de Cervon. Ils animeront une conférence pour présenter leur travail le 30 octobre.
Pour plus d'informations, consulter le site internet de la mairie.

Rencontre

Salon du livre à Lantilly

Le samedi 19 septembre, parallèlement aux journées du patrimoine, l'association Castel présentait son 2ème salon du livre au château de Lantilly.
Intitulé "Paroles de femmes", il est exclusivement dédié aux femmes auteures, plasticiennes et artistes.

Des rencontres-débats ont rythmé la journée. L'après-midi, la bibliothèque humaine permettait à qui le souhaitait de rencontrer une auteure en tête à tête.
Plusieurs auteures locales étaient présentes et la librairie de la Renaissance de Corbigny proposait un large choix de livres dans la grande salle de l'étage. Ce salon est l'occasion pour chaque visiteur de faire de belles rencontres dans un cadre historique.

Bienvenue

Opération « Essayer la Nièvre »

A l'occasion de l'opération « essayer la Nièvre » lancée par le département, une cinquantaine de familles a pu découvrir nos territoires pendant une semaine. Ainsi Béatrice et Yvan venus de région parisienne ont été hébergés à l'Abri du Tilleul à Cervon. L'enjeu de ces quelques jours était de montrer les atouts que propose notre département. Les derniers mois ont démontré les capacités d'adaptation de nos territoires et leurs attraits nombreux.

Béatrice travaille dans la couture et la création et Yvan dans le domaine de la gestion. Les possibilités qu'offrent aujourd'hui la vente en ligne et le télétravail, la recherche d'une meilleure qualité de vie, le besoin de proximité avec la nature sont autant de facteurs qui leur donnent à réfléchir à un nouveau projet de vie.

Suite à cette semaine, le département indique que 18 familles sur les 46 accueillies ont entamé des démarches concrètes pour s'installer dans la Nièvre.

Informations officielles

Informations officielles - COVID 19

Face à l'accroissement de la circulation du virus dans le département au cours des dernières semaines qui voisine avec le seuil d'alerte de 50 et à l'élévation de l'âge moyen des personnes dépistées positives, Mme la préfète de la Nièvre, après consultation des autorités sanitaires, a décidé de renforcer les mesures de prévention afin de freiner la propagation du virus.

1- Le port du masque « grand public » est obligatoire pour toute personne de onze ans et plus : sur les foires, marchés couverts ou non et aux abords des centres commerciaux aux abords de tous les établissements d'enseignement pendant les horaires d'ouverture aux usagers, aux abords des établissements recevant du public (salle de réunion, salle de spectacle, magasin de vente, restaurant, bibliothèque, piscine, musée, crèche, garderie,…) dans un rayon de 30 mètres.

2- Les rassemblements festifs ou familiaux réunissant plus de trente personnes sont interdits dans les établissements recevant du public de type : salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple. Cela ne concerne que des évènements (fêtes de familles, entre amis, fêtes locales, soirées étudiantes) avec éventuellement restauration/boissons susceptibles de se transformer en soirées où les protocoles sanitaires sont susceptibles de ne pas être correctement mis en œuvre. Cette interdiction ne porte pas sur les rassemblements professionnels ou associatifs pour lesquels des protocoles sanitaires spécifiques sont mis en place, en lien avec les responsables des salles et les services de la préfecture.

La préfète rappelle que ces mesures complémentaires ont pour objectif de limiter la propagation du virus dans le département. Elle appelle à la vigilance et à la responsabilité de chacun.

Bibliothèque

Accès au catalogue Bibliothèques de la Nièvre

Vous désirez vous procurer les livres que vous n'avez pas trouvés lorsque vous le souhaitiez ? La bibliothèque vous propose de vous connecter sur le site « Bibliothèque(s) de la Nièvre » et de choisir un maximum de 3 livres (adultes et ou enfants).

En cliquant sur Catalogue une fenêtre s'ouvre et vous pouvez effectuer une recherche simple, par titre ou par auteur.
Si vous ne connaissez pas l'orthographe exacte d'un mot ou d'un nom vous pouvez utiliser la troncature ** à la fin de ce mot. Par exemple vous recherchez les livres de F. Nietzsche, il vous suffit de taper dans auteur : niet**

Votre choix effectué, vous le communiquez aux bénévoles de Cervon, le mercredi de 10h à 12 h en téléphonant au 03 86 20 01 70 le 4 novembre 2020.
Vous réceptionnerez ces livres à la bibliothèque, rue du four banal, dans une salle de l'école primaire le 18 novembre 2020. Dans l'impossibilité de vous déplacer, nous pouvons vous porter ces derniers.

Nous vous informerons mensuellement des dates pour la réception de vos commandes effectuées auprès de la bibliothèque de la Nièvre (bibliotheque.nievre.fr).

Les bénévoles